

# L'APPORT DES CARTES ET PLANS ANCIENS DANS LA PERCEPTION ET LA REPRÉSENTATION DU LITTORAL DE LA BASSE-NORMANDIE

par Yves PETIT-BERGHEM  
Maître de conférences  
Laboratoire Géophen  
Université de Caen Basse-Normandie  
Esplanade de la Paix  
BP 5186 14032 CAEN CEDEX  
yves.petit-berghem@unicaen.fr

---

## INTRODUCTION

Le paysage littoral de la Basse-Normandie est le fruit d'une construction sociale pluriséculaire. Mobile par définition, le littoral a toujours constitué un espace aux enjeux multiples. Il est saisi par les cartographes des temps modernes qui en donnent une vision personnelle et nuancée avant qu'il ne soit mesuré précisément par les géomètres du Premier Empire en charge de lever les plans cadastraux. Le XVII<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une production importante de documents cartographiques : les plans à vue représentent le littoral tel qu'il est perçu par le cartographe qualifié alors de géographe. Celui-ci n'a pas le souci de la mesure, il restitue l'espace littoral et les activités qu'il génère pour informer le roi et son gouvernement. Il est face au paysage qui est l'aspect visible, directement perceptible de l'espace. Il le définit et le décrit en partant de la morphologie du terrain, des formes issues de l'environnement naturel et de l'intervention humaine. Mais il le voit à travers les filtres de la perception, ceux des sens, des cultures individuelles et des modes de pensée de l'époque. Le cartographe restitue le paysage de manière partielle : il recherche la qualité esthétique et simplifie nécessairement l'espace qu'il perçoit ou qu'il imagine peut-être en partie. Un siècle plus tard, les cartes à grande échelle traduisent de réels progrès scientifiques et permettent, grâce à de nouvelles techniques, de représenter plus fidèlement la réalité du terrain. Le cartographe mesure les distances et donne des dimensions précises aux objets paysagers. Sur les cartes militaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, le dessin, d'abord simplifié, laisse progressivement la place à la représentation des détails. Les cartes des ingénieurs militaires annoncent les représentations photographiques de la réalité visible qui se développeront au siècle suivant.

## 1 UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX : LA CARTE DE MASSIAC DE SAINTE-COLOMBE

Ce document a pour titre : « *Carte des entrées de la rivière de Caen et des marais de Colleville comme il paroît de mer basse* » (nord en haut, 51 x 37,5 cm, échelle de 200 toises, BNF, Cartes et Plans, Ge SH 33 (6,13) D). Il provient du « Recueil des cartes topographiques des côtes maritimes de Normandie, depuis Tréport jusques à Cherbourg avec les plans particuliers et mémoires des endroits des descentes pris sur les lieux en l'année 1678 », qui contient 16 feuilles manuscrites de dimensions variées. De très bonne facture (fig. 1), il a été dessiné sur du papier doublé de toile ancienne et est rehaussé par un lavis de couleurs. En 1676, Pierre Massiac (dit aussi Maussiac)<sup>1</sup> de Sainte-Colombe, ingénieur « de réputation », est chargé par Colbert d'une mission de reconnaissance des provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et gouvernement de La Rochelle, étendue en 1677 à la reconnaissance des provinces de Bretagne et de Normandie. La mission de Sainte-Colombe est effectuée avec un soin tout particulier : l'ingénieur note et situe ce qui peut être utile à la subsistance d'une armée.

La « Carte des entrées de la rivière de Caen » est un portrait aux qualités esthétiques évidentes<sup>2</sup>, mais qui ne repose pas sur des mesures précises. Décorée avec soin (dessin à la plume, grand cartouche orné, bordures, etc.), elle permet d'identifier les objets mais ne répond pas aux exigences de « vérité » de la représentation (Bousquet-Bressolier, 1991) : elle manque d'exactitude dans les levés et de rigueur dans l'usage d'une sémiologie graphique (signes ou figurés représentant les différents objets). L'auteur a représenté par un vaste panorama l'estuaire de l'Orne et ses abords immédiats, soit une frange littorale d'une largeur de quelques kilomètres

---

<sup>1</sup> Orthographié Massiac de Ste-Colombe par Anne Blanchard dans son dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791 (Blanchard, 1981). La famille de Ste-Colombe est une famille de lointaine origine auvergnate fixée à Azille en Minervois au XVI<sup>e</sup> siècle puis à Narbonne au siècle suivant. Cette famille a donné 3 ingénieurs du roi, dont l'un est mort avant 1691. Pierre Massiac, mort à Brest le 15 novembre 1682, écuyer, sieur de Ste-Colombe, époux de Louise Martin, chevalier des ordres du roi de Portugal, sert pendant plus de 20 ans au Portugal de 1649 à 1664. Rentré en France, il est employé à la direction des travaux de Brouage, des îles d'Oléron et de Ré et chargé de lever les plans et cartes de cette région. Envoyé ensuite à Brest, il donne un projet pour l'enceinte de la ville.

dans laquelle sont situés les bourgs dont l'importance relative est suggérée par le nombre de bâtiments figurés en rouge. Ainsi, Etreham (Ouireham) apparaît sur le document comme la localité la plus importante le long de l'Orne tandis que Salenelles (Sallenelles) et Colleville constituent des pôles relais. L'habitat est disposé de façon linéaire le long du chemin principal qui traverse chaque localité. L'église est figurée près du toponyme mentionnant le nom du village. Il importait alors de connaître la dimension des cellules d'habitat car la conscription maritime était fonction du nombre de feux.

Si la carte est comparable à un « portrait » ou à une photographie paysagère<sup>3</sup> représentant une portion de surface terrestre telle qu'elle s'offre au regard<sup>4</sup>, seuls sont présents certains éléments vus par l'auteur à un moment précis (marée basse) et qu'il lui faut reconnaître. La composante agraire est indiquée au moyen d'un système conventionnel (couleurs et figurés) tel le figuré géométrique en croix désignant les jardins situés à proximité des maisons. Le parcellaire rural comporte les limites de parcelles, séparées ou non par des haies ; la taille des parcelles est grande sauf aux abords des habitations : nous ne sommes pas en plein pays de bocage, mais dans une région de plaine en labour où les pièces de terre appelées delles<sup>5</sup> ont leurs sillons tracés dans le même sens et aboutissent le plus souvent à un chemin d'exploitation commun. On peut penser à des orientations spéculatives liées à la proximité de la mer. Le cartographe a représenté les terres labourées par des traits fermes et parallèles. Lorsque la pente est prononcée, les traits deviennent courbes pour exprimer la convexité du terrain. Toutes les parcelles ne semblent pas affectées aux labours puisque les liserés ou stries suggérant le passage de la charrue n'apparaissent pas toujours. L'existence de terres vouées à l'élevage ou laissées en friche est probable en bordure des dunes et des marais et sur les parties les plus déclinées situées en léger retrait de la côte (ancienne falaise littorale dans le prolongement de Sallenelles évoquée par un estompage en marron). Quelques parcelles complantées peuvent évoquer des vergers ou des labours plantés à proximité des habitations. Le littoral est représenté de manière simplifiée : la position des rochers ou écueils est indiquée avec, parfois, un effet barrière ; l'estran est partout sableux et montre une belle régularité dans le prolongement de l'estuaire. Il n'y a aucune donnée utile à la navigation maritime : pas de hauteur des fonds, pas de sites de mouillage ou d'informations sur le balisage.

Les dunes bordières figurées par de petits monticules paraissent peu épaisses et ne sont pas aménagées. Sculptées par un jeu d'ombre et de lumière, quelques coups de pinceau traduisent leur irrégularité. Ces dunes appelées improprement « montagnes de sable » sur d'autres plans parcellaires n'ont pas la forme de cônes ou de pains de sucre infranchissables<sup>6</sup>. Même si le cordon dunaire fait office de rempart naturel contre la pénétration des eaux marines, il n'empêche pas la formation de marais qui communiquent entre eux au moyen d'un petit écoulement débouchant dans l'estuaire par un bras de l'Orne. Ces marais arrière-littoraux ont été amplifiés ; l'auteur a peut-être voulu montrer leur importance géo-stratégique, intérêt qui se confirmera au siècle suivant. Mais on ne peut leur attribuer une fonction économique. Les noyaux anciens des villages se sont plutôt développés à la terminaison du plateau calcaire couvert de limons, sur la « plaine de Caen », rebord de l'ancienne falaise. Le littoral n'est pas fortifié mais on peut s'interroger sur le rôle des deux avant-postes de forme carrée, situés à proximité des marais, qui ont peut-être un intérêt défensif.

Comme d'autres documents du XVII<sup>e</sup> siècle, la carte de Massiac de Sainte-Colombe est une carte descriptive d'occupation du sol. Quelques informations y sont données, utiles à la levée rapide d'une armée en temps de guerre, ce qui la met en relation avec l'exercice du pouvoir. Levée à vue, elle représente le rivage et l'arrière côte de manière grossière et déformée, certains objets n'étant guère à l'échelle. La valeur du document repose sur la qualité esthétique voulue par le dessinateur. La représentation est en partie réaliste, mais elle fait aussi appel à l'imaginaire de l'artiste qui perçoit et représente le paysage d'après ses propres repères, ses intentions, et avec les outils techniques mis à sa disposition.

## 2 LES CARTES DES INGÉNIEURS MILITAIRES CONSERVÉES AU CHÂTEAU DE VINCENNES

Les ingénieurs des fortifications (ingénieurs du roi, ingénieurs ordinaires) sont les premiers cartographes militaires (Buisseret, 2002). Par la suite, les grandes guerres de Louis XIV, en faisant voyager rapidement et secrètement des troupes nombreuses, obligent le haut commandement à disposer de cartes, tandis que la nécessité de nourrir et loger ces troupes implique la connaissance des ressources que vont donner cartes topo-

<sup>2</sup> Cette carte est un « portrait » où transparait le caractère du paysage comme, en peinture, le portrait d'un individu.

<sup>3</sup> Le terme paysage est employé par l'auteur dans la formulation des titres de certaines pièces du recueil (voir par exemple la pièce n°14 intitulée « Plan du port en Bessin et de son paysage »). L'intention de Massiac de Sainte-Colombe est donc claire : le paysage est pour lui un objet qui, selon sa créativité, sa perception des objets, revêt un style personnel dans l'expression des formes et des couleurs ; mais l'œuvre reste le témoin d'une époque par son caractère concret.

<sup>4</sup> C'est la première définition du paysage, qui traduit son étymologie : ce que l'on voit du pays, d'après le mot italien *paesaggio*, apparu pour la peinture de la Renaissance ; ce que l'œil embrasse...d'un seul coup d'œil, le champ du regard (Brunet et al., 1992, p. 337).

<sup>5</sup> Les delles seront par la suite inventoriées avec précision. Les terriers du XVIII<sup>e</sup> siècle en donneront des descriptions détaillées (noms des propriétaires, contenance des parcelles, nature des cultures etc.). Voir par exemple le registre du terrier de la baronnie de Ouistreham : Colleville-Montgomery, Ouistreham et Saint-Aubin-d'Arquenay (1762), 69 fol., papier. Arch. dép. Calvados, série 2H 78.

<sup>6</sup> Cette conception de la représentation de la dune sera celle préconisée par les géographes-cartographes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon Dupain de Montesson (1720-1790), les dunes sont des montagnes de sable situées en bord de mer ; elles limitent les eaux des grandes marées et les empêchent d'inonder le pays voisin. Les dunes doivent être de différentes hauteurs et grosseurs, assez inégales pour imiter, autant qu'il est possible, celles que la nature nous fait voir (Dupain de Montesson, 1813, p. 134-136).

graphiques et mémoires complémentaires (Villèle, 1995, p. 149). Les ingénieurs des camps et armées dits aussi ingénieurs géographes se consacrent désormais aux activités cartographiques et y sont même maintenus en temps de paix. Leur œuvre, considérablement développée au XVIII<sup>e</sup> siècle, est fondée sur le vraisemblable : elle donne l'échelle exacte des objets et les ordonne de manière intelligible. Elle sert à la compréhension du terrain et à l'élaboration de stratégies. Les ingénieurs géographes sont commandés par un directeur basé à Versailles, lui-même placé sous l'autorité directe du ministre de la Guerre (Pelletier, 1995, p. 74). Les cartes, levées sur le terrain, sont mises au net à Versailles et enrichissent les collections du Dépôt des cartes et plans, actuellement recueillies à Vincennes par le Service historique de l'armée de Terre (SHAT).

La « Carte des côtes de Normandie depuis Le Havre jusqu'au Mont-Saint-Michel » en cinq parties est un document manuscrit en couleur, daté de 1760. Elle a été réalisée par les ingénieurs des camps et armées. La vue partielle présentée ici provient de la 4<sup>e</sup> partie (de la pointe du Hog à l'embouchure de la Dive, 72 x 171 cm, 1 : 43 200, cotée J 10 C 1134 (4)) (fig. 2 a). La légende<sup>7</sup> appelle des numéros référençant des lieux ou des aménagements particuliers. La fosse de Colleville<sup>8</sup> et l'estran sableux sont représentés très schématiquement comme sur les cartes du XVII<sup>e</sup> siècle provenant du Service hydrographique de la Marine. La ligne de défense du littoral est clairement identifiée (fig. 2 b), mais aucune mesure bathymétrique n'est donnée faute de collaboration avec les ingénieurs de la Marine. Les points fixes du paysage (clochers des paroisses côtières) sont localisés ainsi que les éléments en cours de transformation comme les routes et les chemins qui desservent les villages. Toutefois ce document de qualité esthétique indéniable reste imprécis. Il faut attendre la fin du règne de Louis XV pour que les levés soient plus détaillés et s'intègrent dans une grande entreprise couvrant les provinces frontières et les colonies (Pelletier, 1995, p. 81-87). A partir de ce moment, le détail de la côte est figuré : les objets servant à la reconnaître, donc utiles à la navigation, sont désormais représentés. Une cartographie fondée sur le « vraisemblable » voit le jour : même si la nature produit des aberrations, elles ne seront pas figurées par souci du vraisemblable.

Le second document en provenance du SHAT a pour titre : « Carte de l'embouchure de l'Orne avec le rivage de la fosse de Colleville ». Orienté le nord en haut, il mesure 49 x 132,5 cm et est au 1 : 14 400 (échelle de 6 lignes pour 100 toises (1 ligne = 2,25mm, 1 toise = 1,944m)). Il est daté de 1790, son auteur est Menil Durand, ingénieur militaire. Il est coté J 10 C1163. Ce plan en couleur montre toute la basse vallée de l'Orne, depuis Caen jusqu'à Sallenelles (fig. 3 a). Quatre couleurs principales sont utilisées pour traduire les contrastes paysagers : rouge (habitat), noir (habitat, bois), vert (vert pâle : cultures, végétation maritime ; vert/bleu : eaux dormantes des marais, eaux courantes de l'Orne et des chenaux maritimes, mer), jaune (blanc/jaune pâle : sable maritime, dune littorale, platier rocheux). La légende en haut du document fait état de 15 objets<sup>9</sup> en rapport avec les infrastructures de défense et de franchissement.

La configuration du littoral n'est pas la même qu'en 1760. Elle se différencie nettement de l'espace corseté, vu ou imaginé par les cartographes précédents<sup>10</sup>. À la simplicité succède le souci du détail qui traduit la complexité d'un espace composite. La mobilité est source de changements paysagers ; elle montre bien l'interpénétration des eaux de la mer et du continent et donc les dynamiques évolutives en cours. L'hydrographie est bien définie : ont été dessinés les bras et les chenaux de l'Orne, notamment la basse vallée empruntée par le fleuve qui est à la fois une voie commerciale et un site stratégique pour les armées. L'Orne, qui n'est pas encore canalisée et dont le cours est très méandreux entre Caen et Colombelles (fig. 3 b), constitue un axe de communication majeur pour la navigation maritime, c'est la porte d'entrée de la ville de Caen. Avec son cours très sinueux, le fleuve a du mal à repousser à la fois les sédiments marins apportés par le flot montant et les alluvions fluviales qui se déposent faute de courant suffisant, et les méandres rendent son franchissement difficile. Ces méandres ont progressivement disparu ; aujourd'hui, nous trouvons à leur place une large concavité correspondant à la courbure du fleuve au sud du canal de Caen à la mer. Toute la partie en amont du château de Bénouville est cultivée (couleur vert pâle sur le plan avec dessin des parcelles). Au moins deux types de parcelles sont à différencier d'un point de vue morphologique :

<sup>7</sup> 3. Corps de garde du Homme ; 4. Ancienne batterie à magasin de Merville ; 5. Corps de garde et nouvelle batterie ; redoute à signal proposée à la pointe de Merville ; 6. Nouveau déplacement (de la redoute de la pointe de Merville ?) ; 7. Roche de Sallenelle ; 12. Redan proposé à côté du pont sur le ruisseau d'Oistreham ; 13. Pointe du Siège et corps de garde d'Oistreham ; 14. Nouveau corps de garde et batterie avec la redoute proposée ; 15. Corps de garde, batterie à signal de Colleville.

<sup>8</sup> La fosse de Colleville déjà apparente sur les cartes plus anciennes (XVII<sup>e</sup> siècle) est un emplacement favorable car le site est profond et dégagé d'alluvionnements. Mais les mouillages ne peuvent être que précaires car le site correspond à une rade foraine ouverte en grande partie et donc mal protégée contre les vents du large. Cependant, seuls les vents du nord et du nord-est affectent la rade. Les rochers (essarts), que la mer découvre en avant pendant les équinoxes, protègent alors le fond de la rade des agitations de la mer.

<sup>9</sup> 1. Bac de Colombelle ; 2. Bac de Bénouville ; 3,4. Ancien et nouveau corps de garde d'Oistreham ; 5. Batterie d'Oistreham récente ; 6. Pont sur le ruisseau avec les retranchements proposés pour fermer le débouché ; 7. Batterie de Colleville avec la redoute proposée pour envelopper elle et le corps de garde ; 8. Pont de Colleville et retranchements à ce second débouché ; 9. Pont de retranchement d'Hermanville ; 10, 11, 12. Retranchements proposés pour fermer le passage entre le marais et la falaise. Il faut y ajouter un fossé ; 13. Emplacement des jettées selon le nouveau projet pour le port de Caen ; 14. Emplacement de la grande écluse ; 15. Corps de garde de Lion (les orthographes de l'époque ont été conservées).

<sup>10</sup> Sans être des plans d'arpentage, les représentations militaires deviennent plus précises car une cartographie de l'objet mesuré et quantifié est développée par d'Hérouville dans les instructions qu'il laisse aux ingénieurs chargés de lever la carte des côtes dès 1771 (Corvisier de Villèle et al., 2002).

- les lanières orientées WNW/ESE ou SSW/NNE de taille moyenne voire de grande taille (proximité du château) ;
- les petites parcelles de forme quadrangulaire à proximité des cellules d'habitat (Clopée, Colombelles).

Une attention particulière est portée au domaine littoral. Les bancs de sables sont représentés en blanc et en jaune pâle. De nombreux bancs se détachent à marée basse dans le prolongement du chenal principal. Ces bancs erratiques et changeants se déplacent avec les marées et obstruent donc le lit de la rivière. On retrouve le chenal principal de l'estuaire tel qu'il est figuré sur les cartes actuelles, chenal par lequel cheminent les eaux des marées montantes et descendantes (flot et jusant). L'Orne est assez forte pour maintenir un chenal à travers les bancs de sable en s'appuyant sur le littoral de la rive droite. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les eaux du jusant empruntant le chenal à marée descendante venaient lécher le rivage aux abords de Sallenelles et surtout venaient frapper le littoral d'en face (musoir de l'estuaire ; on voit d'ailleurs à ce niveau la construction d'une digue et d'un talus perpendiculaire à celle-ci, destinés à freiner l'action de sapement de la mer contre le rivage<sup>11</sup>). Les sables dunaires sont représentés sur un fond blanc avec, en surcharge, un figuré jaune évoquant le modelé caractéristique des dunes. Le cordon dunaire s'élargit progressivement du nord vers le sud. La pointe du Siège apparaît très étendue à l'époque et constitue le poulier de l'estuaire ; sa formation s'explique par la force des vents d'ouest et des courants marins et par l'infléchissement de l'Orne à partir de Sallenelles. Le cordon devient très étroit à partir de Colleville, une contraction liée à l'émergence du platier rocheux (la zone d'alimentation en sable devient donc limitée). Quelques jetées orientées N/S, là où le cordon dunaire est aminci, sont à mettre en rapport avec le projet de la construction de l'avant-port de Caen dans la fosse de Colleville.

Les infrastructures explicitées dans la légende sont nombreuses. Il peut s'agir d'infrastructures de franchissement (bacs, ponts, écluses) utiles pour les déplacements des armées. Le bac de Bénouville était bien connu sous l'Ancien Régime (bac du port) car il était situé sur la route joignant Bayeux à Lillebonne. La mention « port de Bénouville » montre que les véritables ports n'étaient pas au bord de la mer à l'époque, mais plus en retrait au fond des baies, là où commençaient les ponts, afin d'utiliser au maximum le transport par eau. Les infrastructures de défense militaire sont légion et traduisent bien le contexte de guerre entre la France et

l'Angleterre : corps de garde, batteries, redoutes, retranchements bastionnent le littoral et surtout l'entrée de l'estuaire. Il faut noter que certaines infrastructures existaient vraiment en 1790 (corps de garde, écluse, ponts,...), alors que d'autres étaient en projet (retranchements). La plupart des infrastructures de défense sont situées dans la partie nord de l'estuaire (pointe du Siège et son prolongement au nord). Mais il est vrai que la partie sud de l'estuaire n'est pas représentée dans sa totalité...

### 3 LES PLANS D'ARPENTAGE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production de terriers et de plans parcelaires se développe considérablement en Basse-Normandie. Ces documents fondamentaux deviennent l'instrument indispensable à la gestion des domaines (Jarry, 1998). L'acquisition de nouvelles techniques répond à une volonté de contrôle territorial. Les plans sont établis pour préciser l'assise foncière d'une paroisse, ils sont destinés à asseoir le pouvoir du seigneur en réaffirmant d'anciens droits usurpés. Les plans peuvent aussi servir à régler une succession ou à mettre en conformité des anciens titres avec les nouvelles répartitions de propriété. Les dépôts d'archives publics renferment un grand nombre de ces plans, mais leur recensement n'est pas toujours facile car certains fonds ne sont pas classés et la documentation est parfois dispersée (Bloch, 1929). Celle-ci est toutefois centralisée dans de grandes institutions comme les Archives nationales (séries N et JJ) ou la Bibliothèque nationale de France (Département des cartes et plans). C'est en consultant les collections cartographiques de la BnF, réunies en un département depuis 1828, que nous avons trouvé un recueil de plans manuscrits en couleur représentant les terroirs maritimes de la presqu'île du Cotentin (département de la Manche).

Ce recueil coté Ge CC 2362<sup>12</sup> fait partie d'un corpus documentaire d'une centaine de pièces datées de 1764 et inventoriées en 2003. Les documents, de différents formats, ont été achetés en 1842 au libraire Motteley. Ils ne comportent pas de mention d'auteur. L'utilisation de la perche royale<sup>13</sup> laisse à penser que ce travail de grande ampleur a été commandé par l'administration des Eaux et Forêts (Jarry, 2003). D'un point de vue technique, signes et aplats de couleur reproduisent les teintes et objets du terrain ; l'estompage est parfois utilisé pour rendre la troisième dimension. D'un point de vue géographique, toutes les paroisses bordières du

<sup>11</sup> Le recul du rivage au droit de Sallenelles est un problème récurrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des ouvrages de défense renforcés par des revêtements en pierre sèche ou en maçonnerie sont utilisés pour résister aux marées de vives eaux et donc pour contrer cette évolution. Les plans de ces ouvrages sont conservés aux Arch. dép. du Calvados, notamment le plan manuscrit intitulé « Jettée proposée à la roche de Sallenelles en 200 toises de longueur. Peré proposé aux extrémités des digues en cleionage faites aux dunes de Sallenelles », 1754 ?, échelle de 10 toises = 27,1 cm, 26, 9 x 82,2 cm, coté Fi C 4184/3.

<sup>12</sup> Une version légèrement différente de ces plans existe dans les collections du Service hydrographique de la Marine au Département des cartes et plans de la BnF, div. 14 du portefeuille 41. Bien que les plans soient d'une facture identique, des différences sensibles sont notées dans leur présentation : écritures nouvelles et différentes (titres, toponymes d'habillage), signes graphiques en surcharge, indications de mesure non apparentes pour les incultes, etc. ,

<sup>13</sup> Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les documents donnent assez souvent la superficie des parcelles à la fois en acres mesure du roi et en acres locales. L'acre mesure du roi, la plus répandue, contenait 160 perches de 22 pieds, --un pied de 12 pouces--, et valait 81 ares 72 (Navel, 1932, p. 12). Par ailleurs, l'arpent des eaux et forêts, usité normalement pour la mesure des bois, contient 100 perches, 51 ares 07 (Ibid., p. 27). C'est cet arpent qui est utilisé pour tous ces plans avec une échelle commune de 100 perches à 22 pieds par perche.

Cotentin ont été représentées. Les plans figurent tous des fractions d'espace littoral, dominées par les mielles, les landes ou les marais, où la mise en valeur du territoire<sup>14</sup> se limite à quelques activités agricoles. On peut penser qu'ils ont été dressés pour répondre à des exigences particulières : pour documenter des contestations portant sur les limites d'un territoire ou sur l'usage de biens fonciers, ou encore pour étayer des projets d'aménagement. Ils servent à mieux connaître l'étendue des biens communaux –qui, seuls, ont été arpentés-- grâce aux opérations de mesurage. Ils n'ont pas la même ampleur que les terriers qui apportent, en plus des renseignements fiscaux, des informations inestimables sur toutes les pièces et parcelles : superficie, activités, limites. Dans le cas présent, sur chacun des documents présentés, l'habitat est rare ; il est, pour l'essentiel, organisé en hameaux. Si les parcelles contiguës aux biens communaux sont identifiées par le nom des acquéreurs, rien n'est dit sur la composition du terroir ou sur la qualification sociale des villageois. Mais malgré ces limites, ces plans servent à connaître l'exploitation et l'aménagement du territoire ; tout en soutenant les prétentions des parties, exposées dans des procès concernant les biens fonciers, ils expriment des discontinuités paysagères en s'attachant aux différents modes d'occupation du sol. La transmission des biens ne se faisait pas sans difficultés comme l'atteste l'existence d'héritages non dévolus<sup>15</sup>. Les paysans en venaient à abandonner le pauvre héritage, imposé bien au-delà de ses revenus réels, et laissaient ainsi des parcelles vides du point de vue juridique. Les plans présentent une vision claire d'un espace surimposé, source de difficultés sans nombre pour les petites gens des communautés villageoises. Il ont aussi un intérêt diachronique, puisqu'ils donnent le poids relatif des terres communes dans chaque paroisse à un moment précis, dressant un état des lieux dans un siècle marqué par une double mobilité, celle, de nature physique, engendrée par le volage des sables<sup>16</sup> et celle, de nature foncière, reflétant l'évolution du marché foncier. À titre d'exemples, je voudrais présenter quelques pièces de ce corpus documentaire.

Le « Plan de mielle, marre, marais, et lande située sur la paroisse de Retauville » (1 feuille, 36 x 52 cm, Ge CC 2362 (64)) a été levé en septembre 1764 (fig. 4). Il représente 96 arpents, 19 perches de terres non cultivées sèches (dunes) ou plus ou moins humides (mares et marais, pâtures inondables asséchées l'été) et met en scène les composantes du paysage littoral. Les terres appartenant à une communauté d'habitants où chacun a le droit d'envoyer paître ses bestiaux<sup>17</sup> se différencient des autres parcelles de terre que quelques propriétaires possèdent dans la

paroisse. Les dunes situées sur le bord de la mer limitent les eaux des grandes marées et les empêchent d'inonder le pays voisin. À l'arrière, les pâtures sont couvertes d'une herbe qui ne devient pas assez haute pour être fauchée, on y met pacager des bestiaux. Comme l'a souligné l'ingénieur géographe militaire Dupain de Montesson, ces lieux se différencient des mares et des marais, terrains aquatiques en cours d'atterrissement, remplis de fosses, roseaux, joncs et grosses herbes. Les zones humides ne constituées par de petites étendues d'eau stagnante, qui ne communiquent pas avec la mer puisqu'il n'y a pas d'émissaire. L'auteur du plan a dessiné quelques roseaux dans l'étang et sur ses bords. Cette mare basse, inondée une grande partie de l'année et protégée par le cordon de dunes, est distincte du marais arrière littoral découpé en plusieurs sections rectangulaires (existence de fossés ?), usurpées par un grand propriétaire, Mr d'Aumonville. Les parcelles cultivées n'atteignent pas, à l'exception des plus grandes, une largeur supérieure à 75 toises (150 m). Parmi les noms des propriétaires figurent celui de Mr d'Aumonville, et ceux de quelques familles importantes telle la famille Laurent (Thomas, Louis, François, Nicolas). Les landes intercalées entre les pâtures sèches des communaux et les marais sont représentées par des taches vertes de formes variées<sup>18</sup>. Les dunes occupent une bande littorale de largeur variable. On y cultive le chanvre, semé en avril, dont les plantes mâles sont arrachées en août et les femelles un peu plus tard, avant la maturité des graines. Le chanvre est utilisé pour fabriquer des cordages (Vergé-Franceschi, 2002).

Le plan des mielles de la paroisse de Notre Dame d'Allonne (4 feuilles, 61 x 198 cm, Ge CC 2362 (3)) montre l'étendue, parfois considérable, des incultes (haut de la fig. 5). Le contraste est saisissant entre les dunes qui ne forment qu'une seule parcelle d'environ 1451 arpents (environ 740 ha) et le morcellement parcellaire très poussé de l'arrière côte, véritable marqueterie des terroirs. À part la grande parcelle affectée par le « volage des sables », le grand domaine et la grande exploitation sont inconnus. Le sable non cultivé est investi de quelques zones humides comme celle sise au nord des mielles de Surtainville. Cette présence de l'eau n'est pas rare dans des dunes que l'on tentera de dessécher moins d'un siècle plus tard<sup>19</sup>. Autour de l'inculte, les parcelles en forme de lanières correspondent à des champs étirés de faible largeur : ce menu parcellaire entrave l'élevage mais contribue à fixer au pays un bon nombre de petites gens qui y trouvent de multiples ressources.

À l'inverse, le « Plan des mielles sur les paroisse [sic] de Rosel [Rozel] et des Pieux » (2 feuilles, 38 x 100 cm, Ge CC 2362 (4))

<sup>14</sup> Les limites des paroisses (devises en Normandie) avec indication de quelques bornes pour le repérage sont toujours identifiées sur ces plans.

<sup>15</sup> Beaucoup de possessions n'étaient que supposées. Des ordonnances sont découvertes et peuvent être réexaminées plusieurs siècles plus tard. Des procès aboutissent à des compromis. La législation est parfois compliquée et confuse. Les décrets contiennent des dispositions contraires qui s'abrogent mutuellement. De nombreuses contestations surgissent, des procès verbaux sont dressés et les tribunaux appelés à se prononcer sur les litiges rendent des décisions très diverses.

<sup>16</sup> Cette expression est liée à la mobilité du sable non cultivé ou peu fixé par la végétation littorale. Les sociétés littorales ont peu de prises sur les dunes qui progressent vers l'intérieur des terres. Dans la version du SH, le cartographe a montré la fixation des dunes par la végétation en figurant des touffes d'herbe, particulièrement denses sur le cordon dunaire bordier.

<sup>17</sup> Dans la version présentée dans les collections du SH (cf. note 12), le document intitulé « Plan de la mare de Retoville et autres parties incultes tenant à la dite mare » fait mention de « pature en commun ».

<sup>18</sup> Il est fait mention d'une « petite lande » dans la version SH (cf. note 12).

<sup>19</sup> Les eaux des dunes constituaient des bas-fonds marécageux, les eaux de ruissellement charriées par les ruisseaux ne pouvant se déverser dans la mer à cause de la hauteur du cordon. Un projet présenté en 1848 par les ingénieurs du Service des ports maritimes de commerce et de

montre que certaines terres sablonneuses sont gagnées à la culture (bas de la fig. 5). En effet, lorsque le cadre topographique s'y prête (platitude du relief), les mielles sont cultivées avec l'apport des varechs. Sur le document, l'auteur utilise des traits de différentes couleurs pour dissocier le foncier de l'utilisation du sol. L'inscription des noms sur les parcelles montre que certaines appartiennent à des particuliers<sup>20</sup> alors que d'autres sont utilisées en commun. On peut émettre l'hypothèse de la constitution d'un bocage à parcelles géométriques avec petites haies et/ou fossés. Près de la mer, les sables volants et légers menacent chaque jour de recouvrir les cultures, tandis qu'à l'intérieur, les coteaux stériles (comme le « Poux du Rozel ») et les terres glaiseuses craignent tout autant les pluies trop abondantes que la sécheresse. Les quelques portions de terre au bas des coteaux, derrière le cordon dunaire, servent à la culture des légumes transportés à grand frais sur les marchés voisins. Les traits resserrés évoquent les sillons des labours ; ils sont de différentes couleurs suggérant différentes productions. Les charrettes ordinaires à roues sont certainement utilisées pour retourner la terre, mais aussi la bêche qui favorise l'emploi du varech<sup>21</sup> et permet des défoncements de plusieurs dizaines de centimètres. Les sables, échauffés par les premiers soleils printaniers, produisent des cultures maraîchères : choux, asperges, carottes et autres légumes que les cultivateurs portent aux marchés des Pieux, Cherbourg, Valognes, Bricquebec et autres bourgs voisins pour, ensuite, acheter le blé avec lequel ils se nourrissent.

Les sources textuelles montrent que les cultures maraîchères sont attestées dans les mielles du Cotentin depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (Rubillon du Lattay, 1942). Leur extension, avec des conséquences paysagères importantes (nivellement des dunes), sera réalisée beaucoup plus tard<sup>22</sup>. Pour les mielles cultivées que l'on va retrouver aujourd'hui (fig. 6), on remarque déjà la double orientation des parcelles exprimant les contraintes du cadre physique. Comme l'atteste le cadastre napoléonien daté de 1824 pour la commune du Rozel, d'autres mielles situées aux abords de la

rivière seront gagnées à la culture au plus près du rivage<sup>23</sup> et les parcelles en forme de lanières nouvellement conquises viendront s'aligner parallèlement aux plus anciennes. La rue des vieux fossés est le chemin fréquenté par les randonneurs du GR 223, elle sert toujours de ligne de partage entre les deux systèmes parcellaires. Le plan que je viens d'étudier participe donc à la construction d'un espace bien réel, qui repose sur des pratiques et la combinaison de ressources nourricières, pour mieux valoriser les lieux. C'est la mer elle-même qui fait des hommes de la côte une population de terriens : elle les attache au terroir car les labours sont rendus productifs par l'apport des engrais marins.

Avec leur précision et leur lisibilité, tous ces plans permettent de visualiser le cadre foncier des paroisses maritimes du Cotentin au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant qu'il ne soit transformé par les aliénations et les dynamiques contemporaines que l'on connaît<sup>24</sup>. La propagande des physiocrates et des agronomes, centrée sur une mise en valeur plus rigoureuse des domaines et des exploitations, débouche sur une gestion plus rationnelle de l'espace. La méthode géométrique qui l'emporte sur des méthodes moins rigoureuses et l'emploi de nouveaux outils de mesure autorisent l'évaluation quantitative des espaces ruraux. La mesure des terres exploitées par les paysans a constitué un travail long et coûteux et sa réalisation suscite bien des interrogations. Pourquoi l'avoir opérée alors que les terres, à l'exception de quelques mielles cultivées, sont d'un rapport médiocre ? Est-elle liée à des propos dévalorisant les espaces communaux et à une volonté des élites de se partager ces espaces ? Participe-t-elle à un discours qui veut justifier les droits de la monarchie et des seigneurs sur des terres supposées leur appartenir<sup>25</sup>, ou sert-elle à résoudre des conflits d'autre nature, les paysans étant portés, par exemple, à commettre des abus dans des espaces non appropriés ? On perçoit la complexité des enjeux que soulève la question des communaux. Ces enjeux reposent sur la vocation controversée d'espaces entretenus par des acteurs sociaux qui veulent en tirer le meilleur parti.

---

celui des irrigations et dessèchement du département de la Manche proposera de creuser un canal de drainage de plus d'un kilomètre de long, terminé par un aqueduc creusé sous la dune et débouchant à une centaine de mètres sur la plage, le tout équipé d'une écluette régulatrice. Mais, vu les faibles ressources de la commune, le projet se révélera trop onéreux et tombera à l'eau...

<sup>20</sup> Un grand propriétaire, le seigneur du Rozel, ne semble pas posséder de mielles : il les considère très certainement comme insuffisamment productives et préfère les labours ou les herbages de l'intérieur. Armand Jérôme Bignon devenu par mariage « seigneur du Rozel » est l'un des représentants de la famille Bignon, vieille famille parlementaire parisienne qui eut d'illustres représentants. Armand Jérôme Bignon, beau père de Marie-Bernardine de Heunot du Rozel, avocat général au parlement de Paris puis président du Grand Conseil en 1708, fut bibliothécaire du roi en 1743. Il mourut en 1772.

<sup>21</sup> Le plan montre un cordon dunaire avec plusieurs échancrures, ouvertures de forme évasée créées par le vent et surtout par le transport répété du varech de la plage aux mielles voisines. Associée au varech, la tangué, récoltée sur ces rivages depuis de nombreux siècles, est également répandue afin d'empêcher le « volage » du sable.

<sup>22</sup> Exemple des dunes de Créances dans les années 1950-1960 (Elhaï, 1956) avec la commercialisation de la carotte, aujourd'hui produit labellisé.

<sup>23</sup> Sur le plan napoléonien, seules quelques grandes parcelles appartenant aux communes (Les Pieux, Le Rozel) restent à l'état « d'incultes » (par exemple les parcelles 898 et 898bis formant les mielles de Sciottot pour la commune des Pieux et les parcelles 15 et 576 pour la commune du Rozel). Les sables non cultivés ont donc tendance à régresser au cours du temps d'autant plus que l'évolution du littoral ne leur est pas favorable : des parcelles ou parties de parcelles classées non productives disparaissent même des registres comme les 136 (4 ares) et 576 (1ha 22 ares) disparues par érosion, englouties par la mer (cf. la matrice cadastrale pour l'année 1937).

<sup>24</sup> Après la Révolution, la majorité des communes reprennent possession des terres vaines et vagues de l'ancien domaine royal ou domaine seigneurial non inféodé. Confrontées à des problèmes de trésorerie, ces communes sont tentées de vendre leurs biens. Les ventes de grosses parcelles à des particuliers (pouvant agir pour le compte de sociétés immobilières) ou de lots de faible contenance en adjudication publique aboutissent à un morcellement foncier. Ces aliénations accompagnent l'extension des stations nouvelles en front de mer, développement balnéaire initié dès les années 1830-1840 avec l'apparition des bains de mer et des cabines sur les dunes et mielles du Calvados et de la Manche (Guéné, 1985).

<sup>25</sup> Dans le cas présent, des terres appartenant à la maison d'Orléans.

## CONCLUSION

Les documents présentés constituent un témoignage vivant du passé ; ils font partie de notre patrimoine et intéressent l'historien moderniste comme le géographe ou le conseiller municipal passionné par sa commune. Replacés dans leur contexte d'élaboration, ils informent des réalités sociales ou économiques et des enjeux territoriaux. Ils ont une valeur informative

mais aussi culturelle puisqu'ils véhiculent des techniques et des modes de pensée propres à une époque. Bien que chaque document ait ses limites, il traduit une volonté certaine de faire passer un message ou de répondre à un objectif précis. Enfin, le document géographique, carte ou plan à grande échelle, a une valeur géohistorique puisqu'il montre à un moment précis un paysage en mouvement et prend en compte l'épaisseur temporelle des éléments qui le composent.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Berthaut H.M.A., 1902, *Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831, étude historique*, Service géographique de l'Armée.
- Blanchard A., 1979, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI, étude du corps des fortifications*, Université Paul Valéry, Montpellier, 635 p.
- Blanchard A., 1981, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, CNRS, Montpellier, 786 p.
- Bloch M., 1929, « Les plans parcellaires », *Annales d'histoire économique et sociale*, I, p. 60-70.
- Bousquet-Bressolier C., 1991, « L'idée de nature des Classiques et la cartographie des côtes (fin du XVII<sup>e</sup> - fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin du Comité français de cartographie*, 130, p. 2-10.
- Bousquet-Bressolier C., Bonnot-Courtois C., 1998, « Reconstitution historique de l'évolution d'un littoral depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : la baie de Saint-Brieuc », *Norvès*, t. 45, p. 33-49.
- Brunet P., Girardin P., 2001, *Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie*, t. I et II, Conseil régional de Basse-Normandie et Direction régionale de l'environnement, 871 p.
- Brunet R., Ferras R., Théry H., 1992, *Les mots de la géographie*, la Documentation française, Paris, 470 p.
- Buisseret D., 2002, *Ingénieurs et fortifications avant Vauban : l'organisation d'un service royal aux XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles*, CTHS, Paris, 142 p.
- Chapuis O., 1990, « L'émergence des nouvelles cartes marines : l'œuvre de Beautemps-Beaupré à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècles », *Bulletin du comité français de cartographie*, 125, p. 15-20.
- Corvisier de Villèle M.A., 1995, « Les Naudin et la cartographie militaire française de 1688 à 1744 », dans Bousquet-Bressolier C., dir., *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Âge à nos jours*, CTHS, Paris, p. 147-173.
- Corvisier de Villèle M.A., Ponnou C., 2002, *La France vue par les militaires : catalogue des cartes de France du Dépôt de la guerre*, t. 1er, SHAT, Vincennes, 381 p.
- Dupain de Montesson, 1813, *Le spectacle de la campagne*, Paris.
- Elhaï H., 1957, « La culture maraîchère à Créances », *Norvès*, 13, p. 91-95.
- Guéné E., 1985, *Deux siècles de bains de mer sur les plages de l'Avranchin et du Cotentin*, Manche-Tourisme, Avranches, 220 p.
- Hamel A., 1989, *Le canton des Pieux, 25 années d'histoire (1789-1815)*, Les Pieux, 222 p.
- Jary T., 2003, « L'arpenteur Pierre Gervaise et le paysage de la plaine de Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle : méthode et représentations », *Annales de Normandie*, p. 33-53.
- Jary T., 1998, « Terriers et plans parcellaires de Basse-Normandie (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Enquêtes rurales*, 5, 131 p.
- Lenoir-Pépin J., 1944, *Les engrais marins de Bréhal à Lessay : leur rôle dans la vie économique et sociale*, thèse complémentaire de doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, Rennes, 98 p.
- Navel, H., 1932, Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes, acres, vergées et perches, *Jouan et Bigot*, Caen, 159 p.
- Pelletier M., 1995, « Formation et missions de l'ingénieur géographe militaire au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Bousquet-Bressolier C., dir., *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Âge à nos jours*, CTHS, Paris, p. 73-92.
- Pelletier M., 2002, « La cartographie de la France et ses acteurs avant les Cassini », *Bulletin du comité français de cartographie*, 172, p. 28-33.
- Rubillon du Lattay G., 1942, *L'ancienne abbaye de Sainte-Trinité de Lessay au diocèse de Coutances, 1056-1191*, Impr. de Mortainais, Mortain, 208 p.
- Vergé-Franceschi M., dir., 2002, *Dictionnaire d'histoire maritime*, R. Laffont, Paris, 2 vol., 1508 p.

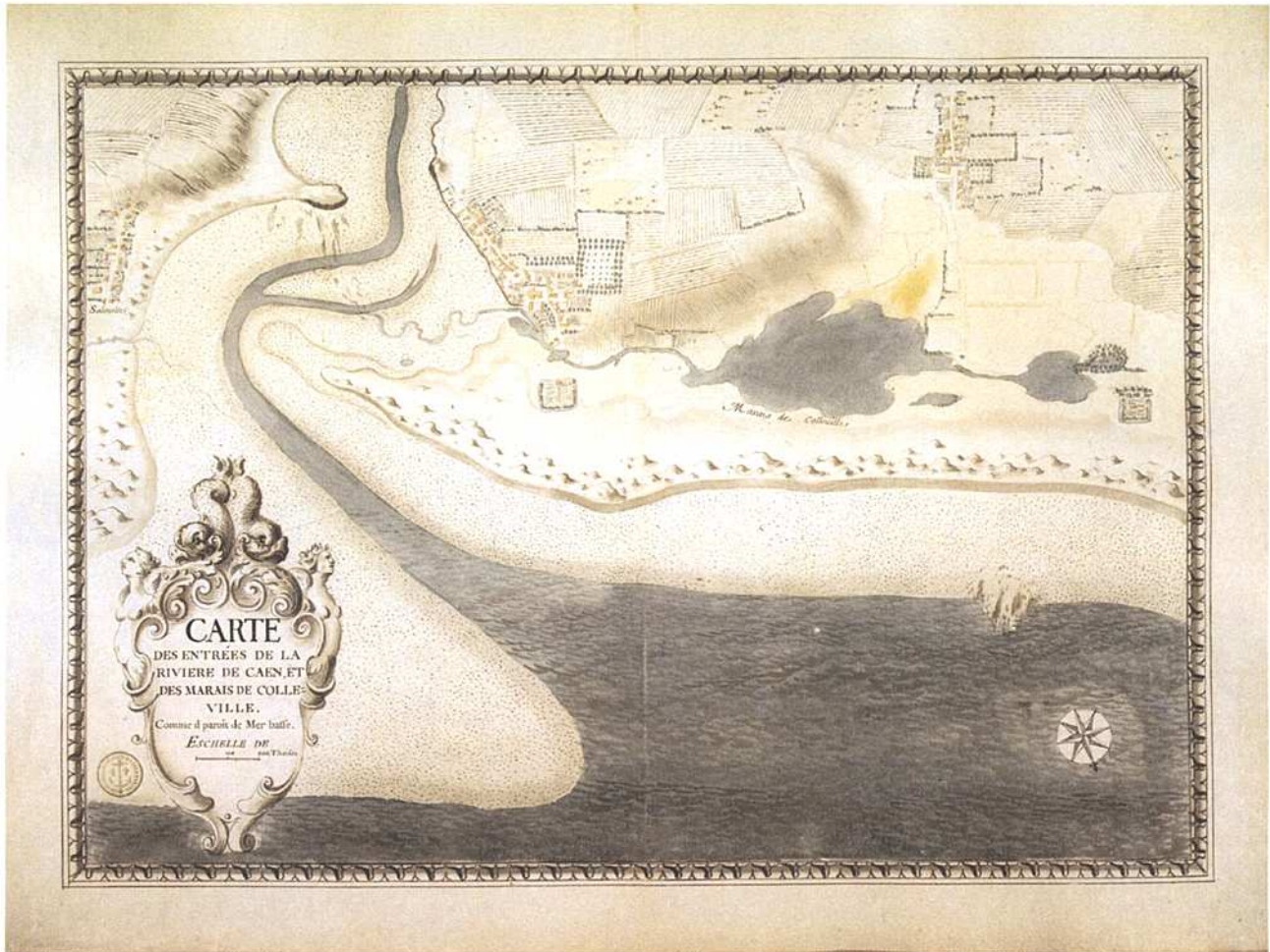


Figure 1 : Carte des entrées de la rivière de Caen et des marais de Colleville



Figure 2a : Carte des côtes de Normandie depuis le Havre jusqu'au Mont-Saint-Michel

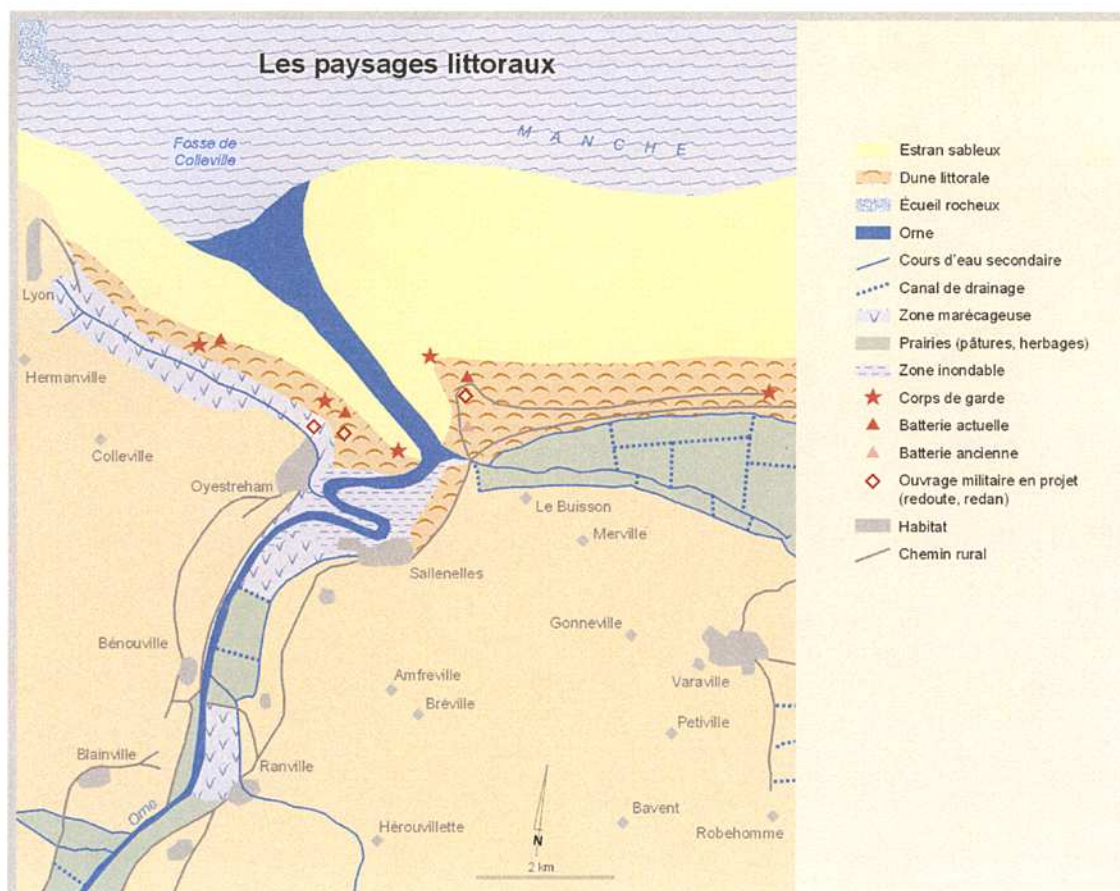


Figure 2b : Croquis interprétatif (unités paysagères, dispositif de défense) de la figure 2a



Figure 3a : Carte de l'embouchure de l'Orne avec le rivage de la fosse de Colleville

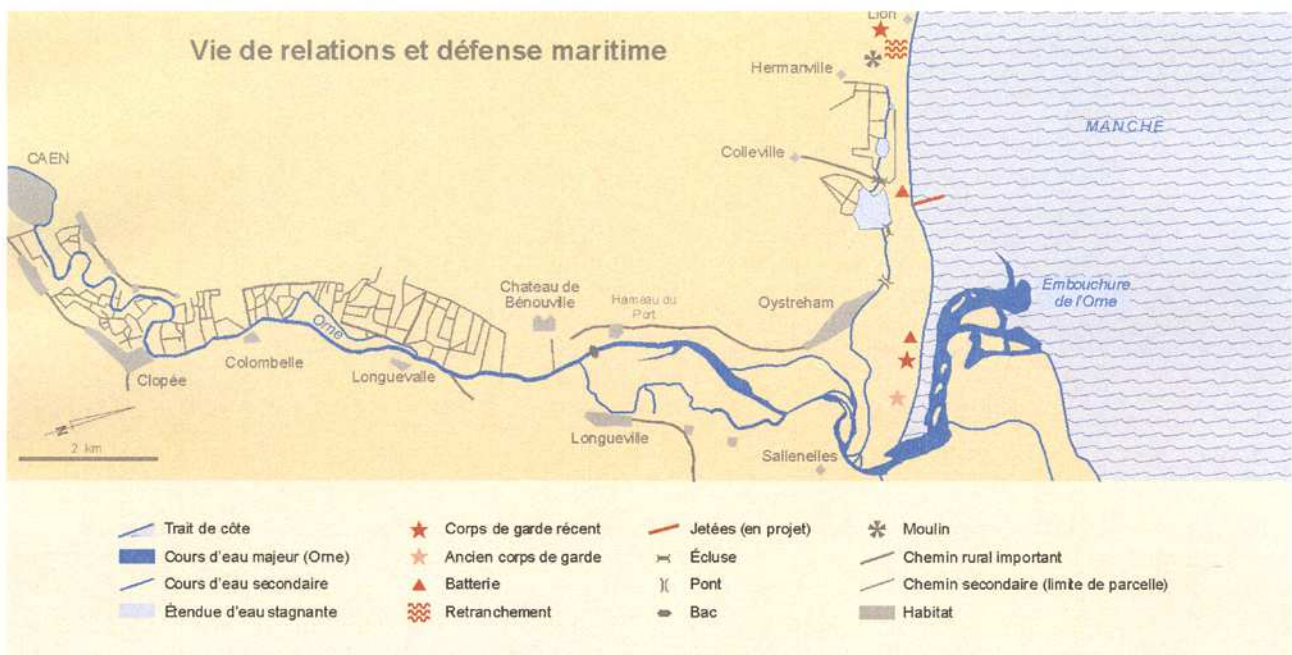


Figure 3b : Croquis interprétatif (viabilité et infrastructures militaires) de la figure 3 a

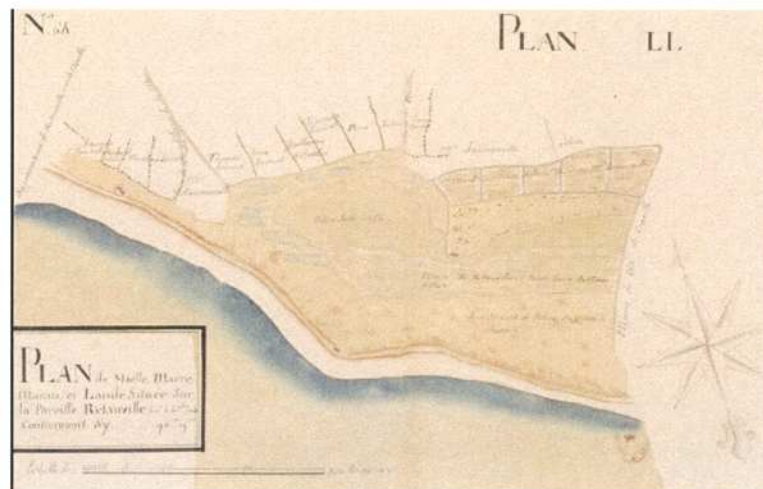


Figure 4 : Plan d'arpentage du littoral de la Manche au nord-est de Cherbourg

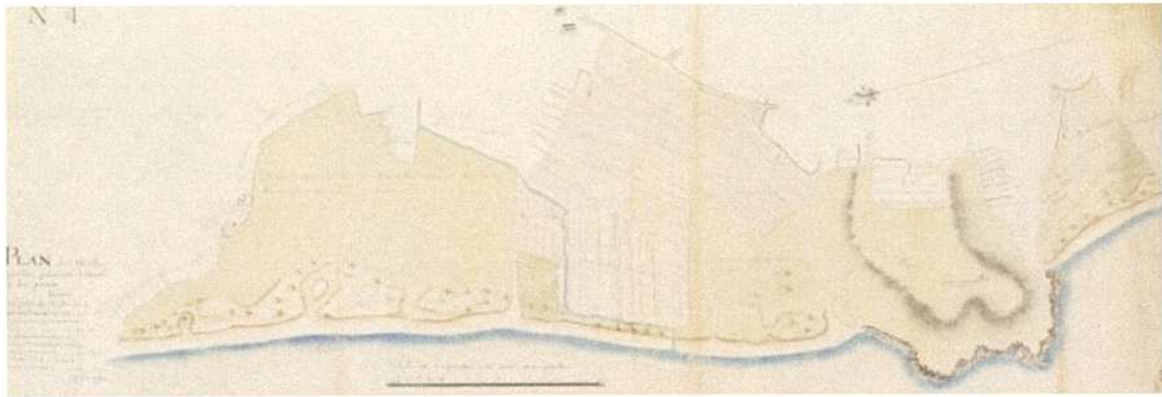


Figure 5 : Plans d'arpentage du littoral de la Manche au sud-ouest de Cherbourg



Figure 6 : Paysage actuel de la commune du Rozel